



# Demande d'autorisation pour ouvrir N° 36-2026 un débit temporaire

Ouverture exceptionnelle

Prolongation d'ouverture

**DEBIT DE  
BOISSONS**

**CATEGORIE 3**

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) LE GOUBIN

Prénoms Isabelle

Profession ou qualité Présidente de LOCUS

Domicile 6 Lieu dit Chavarre, 86210 Archigny

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A LOCUS, 6 Lieu dit Chavarre, 86210 Archigny

Le 09/05/2026 de 15h Jusque 23h59

Le de Jusque

Le de Jusque

A l'occasion de (1) Concert

(1) Indiquer le motif : foire,  
vente de charité, fête, etc...

Signature

Le 06/05/2026

## ARRETE DU MAIRE

Monsieur le Maire

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu l'art.L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

**Arrête :**

Que M. LE GOUBIN

Isabelle

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 3 catégorie

à LOCUS, 6 Lieu dit Chavarre, 86210 Archigny

Le 09/05/2026

de 15h

Jusque 23h59

Le

de

Jusque

Le

de

Jusque

Fait à Archigny

, le 07/05/2026

